



**DEPARTEMENT DES LANDES (40)**  
**VILLE DE SAINT-VINCENT DE TYROSSE**



24 avenue Nationale  
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Tel : 05 58 77 00 21  
contact@tyrosseville.com

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022**

**N° 20221215\_04**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Vincent de Tyrosse, dûment convoqué le neuf décembre, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, **sous la présidence de M. Régis GELEZ, Maire en exercice.**

|  |     |   |                             |
|--|-----|---|-----------------------------|
| Nombre de membres afférents au Conseil Municipal | 29  | Date de convocation   | Le 9 décembre 2022          |
| Nombre de présents                               | 24  | Date d'affichage  | Du 19/12/2022 au 20/02/2023 |
| Nombre de pouvoirs                               | 5   | Secrétaire de séance<br><i>(conformément à l'article L 2121-17 du CGCT)</i> | M Régis DUBUS               |
| Suffrages exprimés                               | 29  | Rapporteur  | M. Guy LUQUE                |
| Nomenclature                                     | 7.1 | Certifiée exécutoire  | Le 19 décembre 2022         |

**PRESENTS :** M. Régis GELEZ, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Régis DUBUS, Mme Christine GAYON, M. Guy LUQUE, M. Jean-Marie LAFITTE, M. Alain LACAVE, Mme Sylvie BARTHELEMY, M. François MARTOUREY, Mme Patricia MORENO, Mme Céline WAGNIART, M. Thierry ZALDUA, M. Joffrey ROMAIN, M. Julien LEROY, Mme Patricia GATEL, M. Stéphane JACQUOT, Mme Béatrice DUCASSE, Mme Marielle LABERTIT, M. Gilles DOR, Mme Coralie LECOLIER, M. Thomas CASAMAYOU, Mme Fusilha DESTENABE, M. Daniel GAUYAT, Mme Hélène LASSALLE

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :** M. Pierre LAFFITTE, à Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL ; Mme Emmanuelle BRESSOUD, à M. Régis DUBUS ; M. Pascal BROCA, à Mme Sylvie BARTHELEMY ; Mme Christelle ELOZEGUY, à M. Régis GELEZ ; Mme Adeline COUMAILLEAU, à M. Stéphane JACQUOT.

*Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.*

**OBJET : OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CREDITS BUDGETAIRES POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

Lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise : « ...En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ... ».

Après avoir écouté le rapporteur en son exposé et en avoir délibéré,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,



**CONSIDÉRANT** que le budget primitif ne sera adopté que fin mars, et afin de permettre la réalisation de travaux ayant déjà fait l'objet de décisions favorables ou être en mesure de faire face à des dépenses d'investissements nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux,

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable de la Commission Administration générale – Finances qui s'est réunie le 5 décembre 2022,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**AUTORISE** l'ouverture par anticipation en investissement des crédits budgétaires pour un montant de 653 000 € répartis comme suit :

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles (77 000€)

- 2031 : 75 000 € frais d'études Stade de la Fougère, réhabilitation friche Bellocq-Adidas
- 2051 : 2 000€ logiciel

Chapitre 204 - Subventions d'équipement (55 000 €)

- 2041512 : 30 000 € MACS
- 2041582 : 10 000 € SYDEC
- 20422 : 15 000 € convention rénovation façades

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles (521 000 €)

- 2121 : 3 000 € plantations d'arbres
- 2128 : 100 000 € Place Plaisance
- 21311 : 42 000 € Chaudière mairie
- 21312 : 90 000 € Menuiseries école de la Souque
- 21318 : 35 000 € Menuiseries PEEJ
- 2151 : 90 000 € Avenue de Tourren, Parc des Arènes
- 2152 : 1 000 € Installations de voiries
- 21538 : 100 000 € réseau eaux pluviales Maysouot
- 21578 : 4 000 € Autres matériels techniques
- 21828 : 42 000 € Camion plateau
- 21838 : 4 000 € Informatique
- 21848 : 4 000 € Mobilier
- 2188 : 6 000 € Divers

### DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



Le Maire,  
Régis GELEZ.

Le secrétaire,  
Régis DUBUS.